

## INFORMATION CESER GRAND-EST

### Membres CFE-CGC CESER Grand Est

#### **Alain MONPEURT**

Membre de la Commission Culture, Pôle Finances et administration régionale et commission Finances

#### **Emmanuel DUSSAUSSOIS**

Membre de la Commission Jeunesse, Pôle Relations extérieures et commission Relations internationales et transfrontalières

#### **Martine GALLOIS**

Membre de la Commission Innovation, enseignement supérieur et recherche

#### **Sabrina GREAU**

Présidente de la Commission Tourisme, membre du bureau

Les membres CFE-CGC du CESER GRAND EST, lors de l'assemblée plénière du 10 octobre 2019, ont abordés les thèmes suivants :

#### ▪ **Propos liminaires de Patrick TASSIN**

Avec un **commentaire quant au dernier rapport de la Cour des Comptes concernant la gestion de la Région Grand Est** : « Le premier objectif de la fusion n'est pas de faire immédiatement des économies mais de faire des régions fortes ! »

<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2019/10/intervention-liminaire-pleniere-10102019.pdf>

#### ▪ **Avis sur l'analyse financière 2019** (Adopté à l'unanimité)

Chaque année le CESER réalise une analyse rétrospective et prospective des finances régionales. Ce travail répond à plusieurs objectifs ; il permet d'appréhender les grands enjeux financiers pour la Région (évolution des recettes, des dépenses et de l'endettement), d'alimenter les débats lors de la saisine obligatoire sur les orientations budgétaires et d'identifier les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour la mise en œuvre de l'action régionale. La rétrospective présentée dans ce document est réalisée sur la base des données issues des comptes administratifs (CA) et porte sur la période 2013-2018. Cette partie est structurée en 4 sous-parties : section de fonctionnement, épargne, section d'investissement et endettement.

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/avis-sur-lanalyse-financiere-2019/>

▪ **La présentation des 20 indicateurs pour "décrypter le Grand Est", selon cinq thématiques :**

- **Attractivité**
- **Contexte social**
- **Environnement**
- **Compétitivité**
- **Mobilité**

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/20-indicateurs/>

*(Document que vous pouvez diffuser largement)*

▪ **Contribution sur le rapport sur la situation en matière de développement durable (Avis adopté à l'unanimité)**

Le CESER préconise notamment que l'élaboration de ce rapport soit confiée à un élu régional, et que les partenaires du Conseil régional soient associés à sa construction (Collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État et Société civile organisée...).

<https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/10/contribution-sur-le-rapport-sur-la-situation-en-matiere-de-developpement-durable-adoptee.pdf>

▪ **Avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) (Avis adopté à l'unanimité)**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié les dispositions du Code de l'environnement relatives à la planification des déchets en confiant cette compétence au Conseil régional chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). La gestion des déchets, quant à elle, relève des compétences départementales, intercommunale ou communale.

Le PRPGD constitue le volet opérationnel en matière de prévention et de gestion des déchets du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Il doit inclure un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).

Le projet de PRPGD a été soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 mai au 1er juillet 2019. Les 11 questionnements de la contribution du CESER datant de décembre 2018 ont été versés à l'enquête publique.

Le présent avis porte sur l'approbation finale du plan avant adoption par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2019.

Le CESER prend note que les objectifs du Conseil Régional sont plus ambitieux que les objectifs nationaux quant au rythme de réduction ou de revalorisation de certaines catégories de déchets. Il formule par ailleurs quelques recommandations et remarques sur la hiérarchie des modes de traitement, le projet UVE dans l'Aube, l'incinération ou encore l'économie circulaire...

<https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/10/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-avis-adopte.pdf>

### ▪ **Avis sur l'écosystème d'innovation dans le Grand Est**

(Voté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 5 abstentions)

Il révèle que la réussite des projets d'innovation est corrélée par des soutiens financiers majeurs. Si la Région veut voir ses objectifs se réaliser, elle se doit de se doter d'une stratégie financière offensive, à la hauteur de ses ambitions. Le CESER réaffirme l'objectif d'atteindre les 3% du PIB en R&D.

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/rapport-et-avis-sur-lecosysteme-dinnovation-dans-le-grand-est/>

### ▪ **Contribution sur la révision du projet régional de santé (PRS)**

(Avis adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention)

<https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/10/contribution-sur-le-projet-regional-de-sante-adoptee-1.pdf>

Le Plan Régional de Santé, adopté en juin 2018, fait l'objet d'une révision qui est actuellement soumise à concertation. Ces modifications sont motivées par l'intégration des orientations du projet national « Ma santé 2022 » en particulier de la dénomination d'hôpitaux de proximité et de communautés professionnelles territoriales de santé.

Sur le renforcement de l'offre de soins de proximité, la dénomination d'hôpitaux de proximité a été créée. Le CESER demande une clarification sur les objectifs, les compétences et le fonctionnement de ces hôpitaux. Le CESER considère que l'objectif d'un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes pour l'ensemble des populations du territoire du Grand Est, doit être priorisé.